

## Votre chien a mordu une personne ? Votre vétérinaire vous informe



### ➤ **Votre chien doit subir une surveillance sanitaire de 15 jours**

- **La surveillance sanitaire de votre chien mordeur est obligatoire, quelle que soit sa race** et qu'il soit ou non vacciné contre la rage
- **Elle consiste en 3 visites sanitaires effectuées par votre vétérinaire :**
  - dans les 24h suivant la morsure
  - le 7<sup>jour</sup> après la morsure
  - le 15<sup>jour</sup> après la morsure
- **Le vétérinaire contrôle l'état de santé de votre animal à chaque visite.** Il vous remet 3 exemplaires du certificat de surveillance (un pour vous, un pour la personne mordue, un pour votre assurance)
- **Pendant la durée de cette surveillance, vous vous engagez à :**
  - prévenir le vétérinaire en cas d'apparition de symptômes ou de fugue
  - maintenir votre chien à l'attache, ne pas le laisser divaguer
  - le présenter aux visites en laisse et muselé
  - ne pas vous dessaisir de votre chien
  - ne pas le faire vacciner, notamment contre la rage
- **Le coût de ces 3 visites est parfois pris en charge :** contactez votre assurance responsabilité civile



Photo Ellen Levy Finch



### ➤ **Nouveau: la morsure de votre chien doit être déclarée et enregistrée**

- **Vous avez l'obligation de déclarer la morsure à la Mairie** de votre commune de résidence.
- **Votre vétérinaire devra également déclarer la morsure** au Maire et au Fichier National Canin.

### ➤ **Nouveau: votre chien doit subir une évaluation comportementale**

**Vous devez faire réaliser l'évaluation comportementale de votre chien :**

- avant la fin des 15 jours de surveillance sanitaire
- par un vétérinaire

Cette évaluation nécessite, le cas échéant, que votre chien soit préalablement identifié.

Le résultat de l'évaluation sera transmis au Maire.

Selon les conclusions du vétérinaire, l'évaluation comportementale pourra être à renouveler.

**Depuis la loi du 20 juin 2008, tout chien mordeur d'une personne doit subir une évaluation comportementale et sa morsure doit être déclarée**